IN WITNESS WHEREOF the Undersigned, duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at San Jose, Costa Rica on the twenty seventh of November nineteen eighty seven in English, French and Spanish, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à San José, Costa Rica le vingt-sept novembre mille neuf cent quatre-vingt-sept, en anglais, en français et en espagnol, chacune de ces versions faisant également foi.

JOE CLARK

For the Government of Canada Pour le Gouvernement du Canada

RODRIGO MADRIGAL NIETO For the Government of Costa Rica Pour le Gouvernement du Costa Rica